

Commune de INCOURT

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme, référencée 58/2019

Le/les demandeur(s) est/sont Messieurs Benoît BADERT rue de Chaumont, 15 à 1315 Roux-Miroir.

Le terrain concerné est situé Rue de la Haie à 1315 Roux-Miroir, et cadastré 05 B 19 D, 05 B 19 F, 05 B 19 G.

Le projet est de type : Construction d'une étable, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes :  
Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional sont soumises à enquête publique.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT :

- Les jours ouvrables de 8:30 h à 12 h ;
- Le lundi jusqu'à 20 heures ;
- Une permanence se tiendra le lundi 8 juillet 2019, de 17h à 18h.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, **rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures** à l'avance auprès de Mr ZEERARDS, téléphone : 010/23.95.68, mail : urbanisme@incourt.be

**L'enquête publique est ouverte le 01/07/2019 et clôturée le 15/07/2019.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par télécopie au numéro 010/88.93.72
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve à Administration communale d'Incourt, Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU 58/2019**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M ZEERARDS ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 15 juillet 2019 de 18 à 19 h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr ZEERARDS dont le bureau se trouve Administration communale d'Incourt, service Urbanisme, Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.


Par le Collège communal :

Le Directeur général

  
F. LEGRAND



Le Bourgmestre,

  
L. WALRY